



FICHE DE SÉCURITÉ DES MATIÈRES DANGEREUSES

HMIS:

Santé- 1 Inflammabilité- 0 Réactivité- 0 Protection
pers.- N

NFPA:

Santé- 1 Inflammabilité- 0 Réactivité- 0 Danger
spécial.- N

SIMDUT: D 2 B

Section 1: Produit et identification de la société

Produit: «Para Deodorizing Blocks»
Synonymes: Bloc désodorisants avec du
para-dichlorobenzène

NILODOR, INC.

10966 INDUSTRIAL PARKWAY NW
BOLIVAR, OHIO 44612, USA

Non-urgence:

Informations sur déversement - Urgence 24
h:

É.-U 800-443-4321

Chem-Tel, Inc.

International 010-330-874-1017

US, Canada: 800-255-3924. International:
1-813-248-0584

Section 2. Identification des dangers

RÉCAPITULATIF DES CAS D'URGENCE

Apparence/odeur: Solide poreux rose; odeur de cerise
lassé comme produit dangereux selon les critères de NOHSC.

AVERTISSEMENT

Inflammabilité : Non classé comme inflammable

Liste des dangers pour la santé : Peut irriter

Liste des dangers écologiques : Rien connu

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour de plus amples informations.

Voies probables d'exposition: Inhalation, la bouche

Yeux: Exposition direct irrite les yeux

Peau: Exposition prolongée ou répétée peut irriter la peau.

Ingestion: Peut arrêter la système digestive

Inhalation: Non applicable

États pathologiques aggravés par exposition:

Allergies à parfums

Organes cibles: Rien connu

Ce produit ne contient pas d'agents cancérigènes ni potentiellement cancérigènes tels que stipulés par OSHA, CIRC ou NTP.

Cette substance est classée comme non dangereuse en vertu de la norme de communication relative aux dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Effets potentiels sur l'environnement : (Voir la section 12 pour de plus amples informations).

Rien connu

Section 3. Composition/Information sur les ingrédients

Composant N° CAS % par poids

Agent à couleur	Rien	0 - 2	N
Mélange des parfums	Rien	0 - 2.0	N
1,4-Dichlorobenzène	106-46-7	80 - 100	O

Section 4. Premiers soins

Contact oculaire:	Rincer avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.
Contact cutané:	Laver avec du savon et d'eau.
Inhalation:	Transporter à l'air frais.
Ingestion:	Si conscient, donner d'eau ou du lait à boire.
Remarque adressée aux médecins:	Contient de 1,4-Dichlorobenzène

Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

Agents d'extinction appropriés:	Eau, mousse, dioxyde de carbone, ou extincteur à poudre chimique sèche.
Agents d'extinction non-appropriés:	Rien connu
Produits de combustion:	Oxydes de carbone, de soufre, et du chlore.
Protection des pompiers:	Respiratoire indépendant

Section 6. Mesures contre les déversements accidentels

Précautions personnelles:	Tenir bloc loin des yeux et de la peau.
Précautions environnementales:	Tenir loin des cours d'eau.
Méthodes de confinement:	Non applicable.
Méthodes de nettoyage:	Ramasser ou balayer.
Autre information:	

Section 7. Manipulation et stockage

MANIPULATION

Tenir fermé avant d'être utilisé.

STOCKAGE

Tenir hors de portée des enfants. Tenir en boîte original à températures ambiants.

Section 8. Contrôles d'exposition/Protection personnelle

LIGNES DIRECTRICES D'EXPOSITION

COMPOSANT:	TWA:	LD-50
Agent à couleur	Rien établi	Indéterminé
Mélange des parfums	Rien établi	Indéterminé
1,4-Dichlorobenzène	10 parts à million	3790 milligrammes à kilogramme

Contrôles de fabrication: Aucune exigence particulière.

Protection des yeux/du visage: Aucune exigence particulière.

Protection de la peau: Gants de caoutchouc

Protection des voies respiratoires: Aucune exigence particulière.

Facteurs hygiéniques d'ordre général: Tenir loin des aliments et des boissons.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Couleur: Bloc rouge, peut être dans cage blanche	Odeur: Des cerise et de 1,4-Dichlorobenzène
État physique: Bloc solide poreux, peut être en cage blanche	Seuil olfactif:
pH: Non applicable	Point de congélation: Non applicable
Taux d'évaporation: Non applicable	Point d'ébullition: Non applicable
Point éclair: Non applicable	Inflammabilité (solide, gaz): Non classé comme inflammable
Limite supérieure d'inflammabilité: Non applicable	Limite inférieure d'inflammabilité: Non applicable
Pression de vapeur: Indéterminé	Densité relative: Non applicable
Densité de vapeur: Indéterminé	Température auto-allumage: Indéterminé
Composés organiques volatils (COV), poids en %:	Solubilité (eau): Bloc est soluble; cage est insoluble.
Percent Volatile:	100. Plus que 98% du produit est 1,4-Dichlorobenzène.

Matières volatiles en %: 100. Plus que 98% du produit est 1,4-Dichlorobenzène.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité: Stable
Conditions à éviter: Rien connu.
Matériaux incompatibles: Rien connu.
Produits dangereux de décomposition: Rien connu.
Réactions dangereuses potentielles: Rien.

Section 11. Informations toxicologiques

EFFETS AIGUS

Oral LD50:	3790 milligrammes à kilogramme.
Dermal LD50:	5 grammes à kilogramme.
Inhalation:	Plus que 3 milligrammes à litre.
Irritation oculaire:	Exposition directe au bloc peut irriter les yeux.
Irritation cutanée:	Exposition prolongée ou répétée au bloc peut irriter la peau.
Sensibilisation:	Rien connu.

EFFETS CHRONIQUES

Cancérogénicité:	1,4-Dichlorobenzène et classé par NTP comme Classe B: Anticipé raisonnablement à être cancérogène; par CIRC comme 2B: cancérogène possible, et comme «Connu par l'État de Californie faire cancer»
Mutagénicité:	Rien connu.
Effets sur la reproduction:	Rien connu.
Effets sur le développement:	Rien connu.

Section 12. Informations écologiques

Ecotoxicité:	Rien connu.
Persistance/Dégradabilité:	Bloc est modérément biodégradable
Bioaccumulation/Accumulation:	Indéterminé.

Mobilité dans l'environnement: Indéterminé.

Section 13. Information sur l'élimination

Disposer selon les règlements fédéraux, provinciaux, et locaux.

Section 14. Informations sur le transport

US DOT (terrestre)

Description d'expédition réglementaire: N°8242; est pas une matière hasardeuse.

CANADA TDG (terrestre)

Description d'expédition réglementaire: N°8242; est pas une matière dangereuse.

ICAO (par air)

Description d'expédition réglementaire: N°8242; est pas une matière dangereuse.

IMDG (par voie d'eau)

Description d'expédition réglementaire: N°8242; est pas une matière dangereuse.

Section 15. Informations réglementaire

Inventaires mondiales

TSCA: États-Unis	Compris
LIS: Canada	Compris
ECL: Corée	Inconnu
PICCS: Philippines	Inconnu
ENCS: Japon	Inconnu
AICS: Australie	Compris
IECS: Chine	Inconnu
EINECS: Union Européenne	Compris

Information SARA 313 : Ne contient rien des substances réglés par SARA 313

California Safe Drinking Water et Toxic Enforcement Act of 1986 : (Proposition 65)

1,4-Dichlorobenzène est réglé par Proposition 65 comme cancérigène connu

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

D 2 B

Section 16. Informations diverses

Légende:

NFPA, HMIS:

0=Danger minimal, 1=Léger danger, 2=Danger moyen, 3=Danger grave, 4=Danger extrême

Préparé par: Service technique

Bien que nous estimions les données relatives aux résultats de tests contenues dans les présentes comme factuelles et les opinions exprimées comme issues de spécialistes qualifiés, les données ne doivent pas être interprétées comme garantie ou représentation pour lesquelles nous assumons une responsabilité juridique. Les informations sont offertes uniquement à titre de considération, d'investigation et de vérification. Toute utilisation de ces données et de ces informations doit être déterminée par l'utilisateur conformément à la législation fédérale, de l'état et locale.